

13046/21

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT
SESSION ORDINAIRE DE 2021-2022

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 26 octobre 2021

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 26 octobre 2021

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs. Nomination de Mme Lone HENRIKSEN, membre suppléant pour le Danemark, en remplacement de Mme Louise SØRENSEN, démissionnaire

E16160



Bruxelles, le 20 octobre 2021
(OR. en)

13046/21

SOC 596
EMPL 446

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs Nomination de Mme Lone HENRIKSEN, membre suppléant pour le Danemark, en remplacement de Mme Louise SØRENSEN, démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M^{me} Louise SØRENSEN, membre suppléante du comité mentionné en objet dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour le Danemark).
2. En vertu de l'article 24 du règlement (UE) n° 492/2011 du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement danois a présenté la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 24 septembre 2022¹:

M^{me} Lone HENRIKSEN
Employment Councillor
Danmarks faste repræsentation ved EU
Rue d'Arlon 73
1040 Bruxelles
Tél.: + 32 2 233 0811
Courriel: lonhen@um.dk

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre suppléant du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs, dont le texte figure en annexe; et
 - b) de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

¹ JO C 315 I du 23.9.2020, p. 5.

DÉCISION DU CONSEIL

du...

portant remplacement d'un membre suppléant du
comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (UE) n° 492/2011 du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union², et notamment ses articles 23 et 24,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 21 septembre 2020³, du 11 décembre 2020^{4 5}, du 13 avril 2021⁶, du 21 juin 2021⁷ et du 21 septembre 2021⁸, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour la période se terminant le 24 septembre 2022.
- (2) Un siège de membre suppléant, dans la catégorie des représentants des gouvernements, est devenu vacant à la suite de la démission de M^{me} Louise SØRENSEN.
- (3) Le gouvernement danois a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

² JO L 141 du 27.5.2011, p. 1.

³ JO C 315 I du 23.9.2020, p. 5.

⁴ JO C 432 I du 14.12.2020, p. 1.

⁵ JO C 432 I du 14.12.2020, p. 3.

⁶ JO C 149 I du 27.4.2021, p. 1.

⁷ JO C 244 I du 22.6.2021, p. 1.

⁸ JO C 384 I du 22.9.2021, p. 3.

Article premier

M^{me} Lone HENRIKSEN est nommée membre suppléant du Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs en remplacement de M^{me} Louise SØRENSEN pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 24 septembre 2022.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil

Le président

=====